

# Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Cornouaille



Conseil d'Administration QCD

Le 30 juin 2011

Encouragement par la Région à mener des SDAN -> enveloppe numérique  
Circulaire Fillon du 30 juillet 2009 -> un SDAN est le préalable à tout cofinancement de l'Etat  
Décision du Conseil général de s'appuyer sur les schémas locaux



Réunions de sensibilisation dans chaque epci



Décision du conseil d'administration du Pays d'élaborer une stratégie  
cornouaillaise en matière d'aménagement numérique



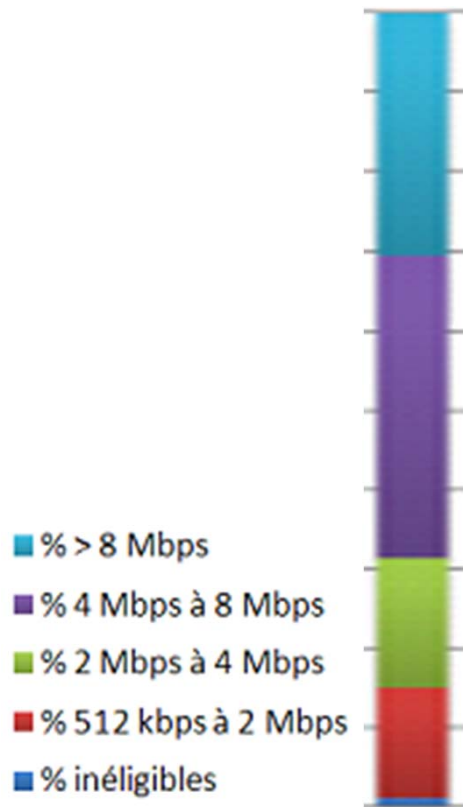
Constitution d'un comité de pilotage  
- représentation de chaque EPCI  
- 1 élu + 1 technicien

Choix de l'AMO : TACTIS en avril 2010



## Objectif du SDAN : définir une ambition pour la desserte de la Cornouaille en Très Haut Débit

Existant



Comment ?

Bretagne THD

Intentions d'investissement  
des opérateurs

A quel coût ?

Objectif 2030

THD pour tous



## Éléments de diagnostic



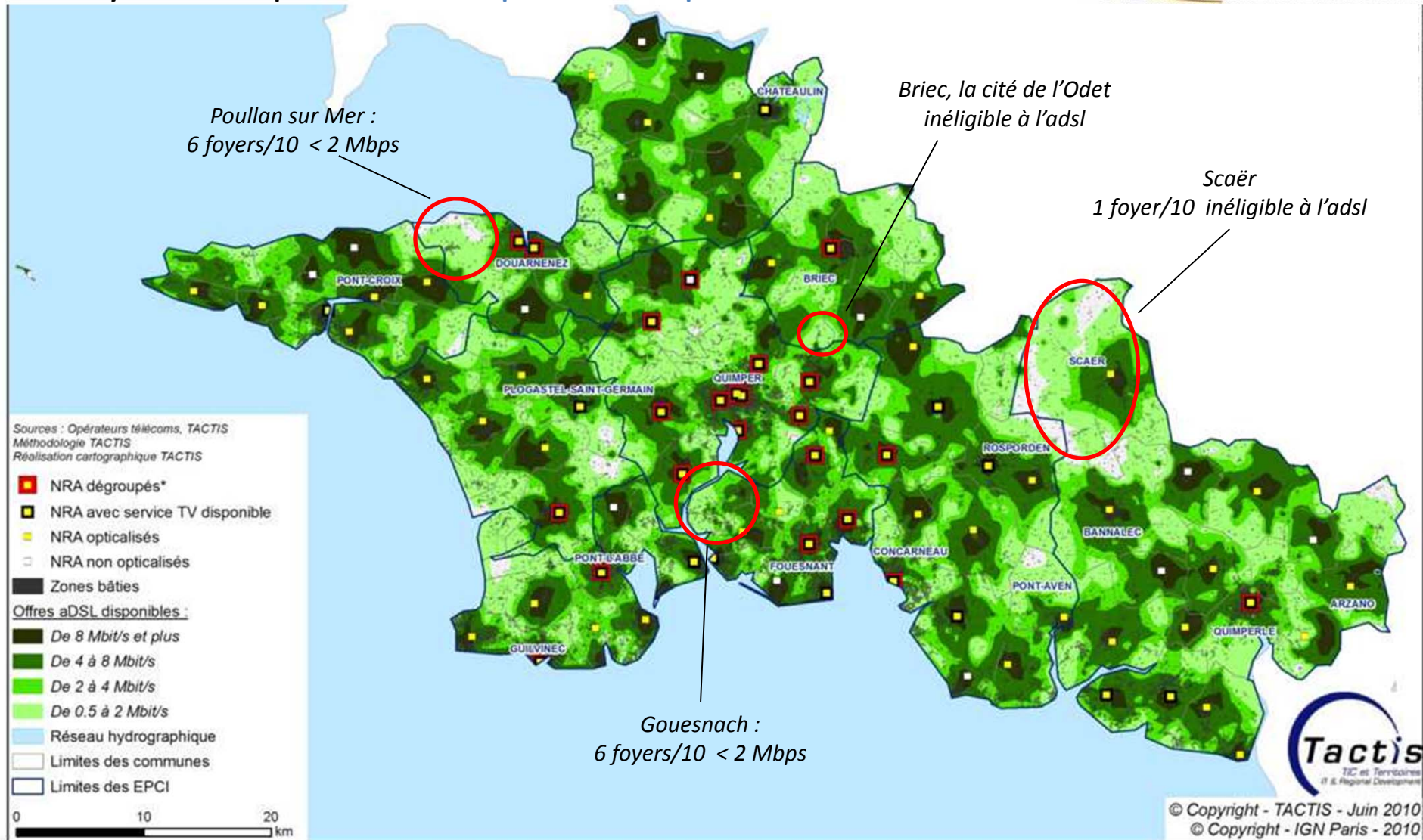




La Cornouaille compte 184 000 lignes

=> 15 % des foyers disposent de débits **inférieurs à 2 Mbps**

=> 3 foyers sur 10 disposent de débits **supérieurs à 8 Mbps**



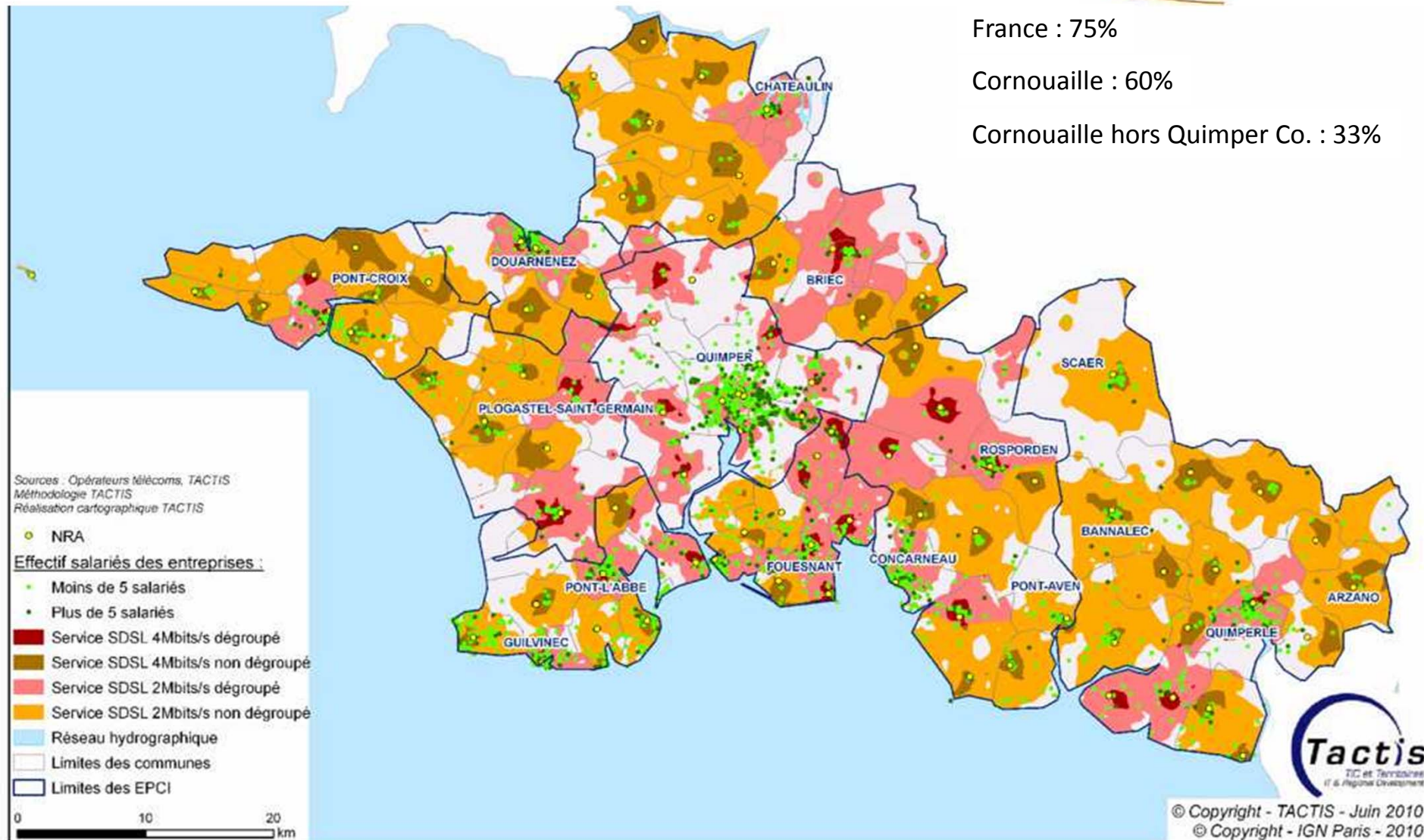


% de foyers bénéficiant d'offres de services dégroupés

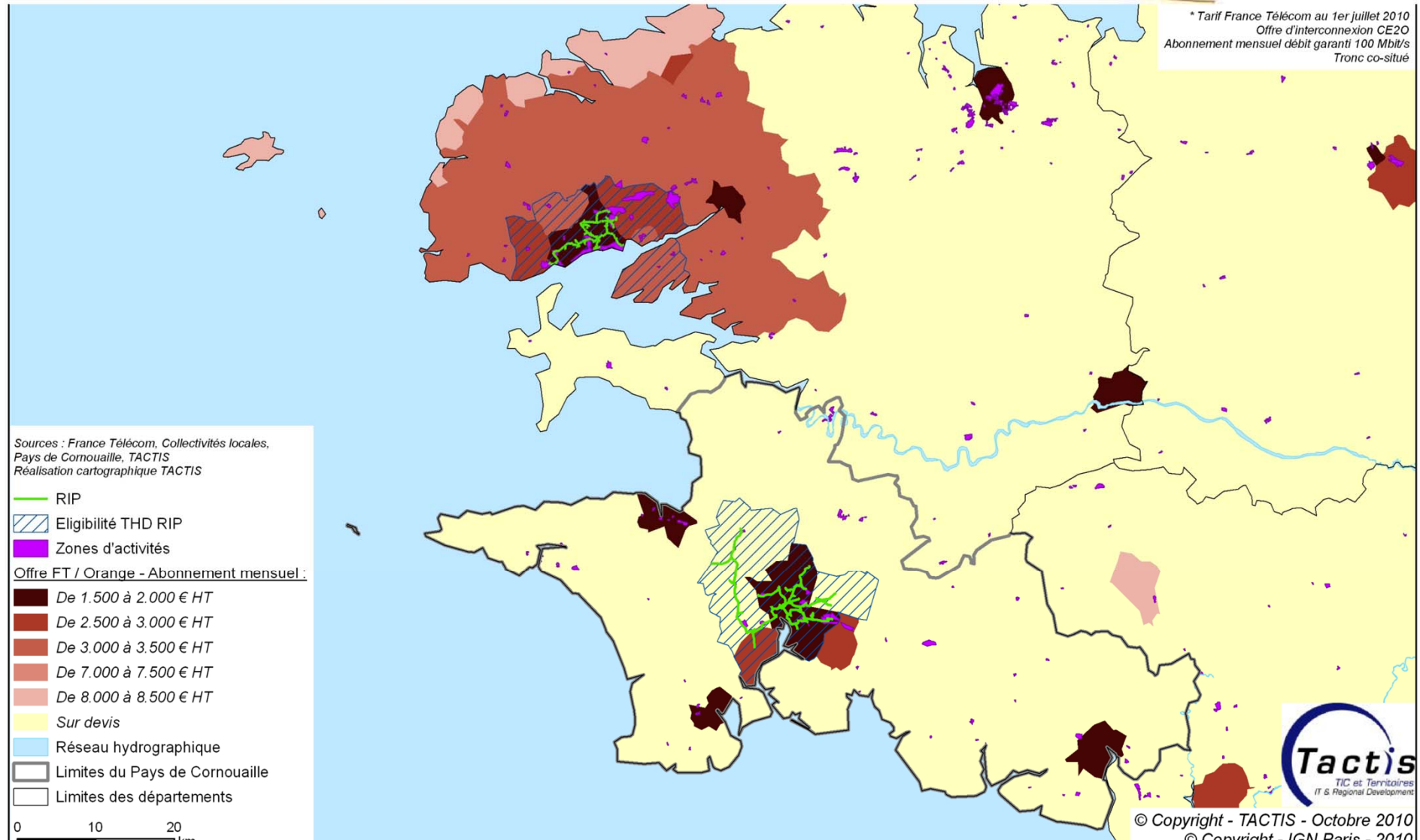
France : 75%

Cornouaille : 60%

Cornouaille hors Quimper Co. : 33%



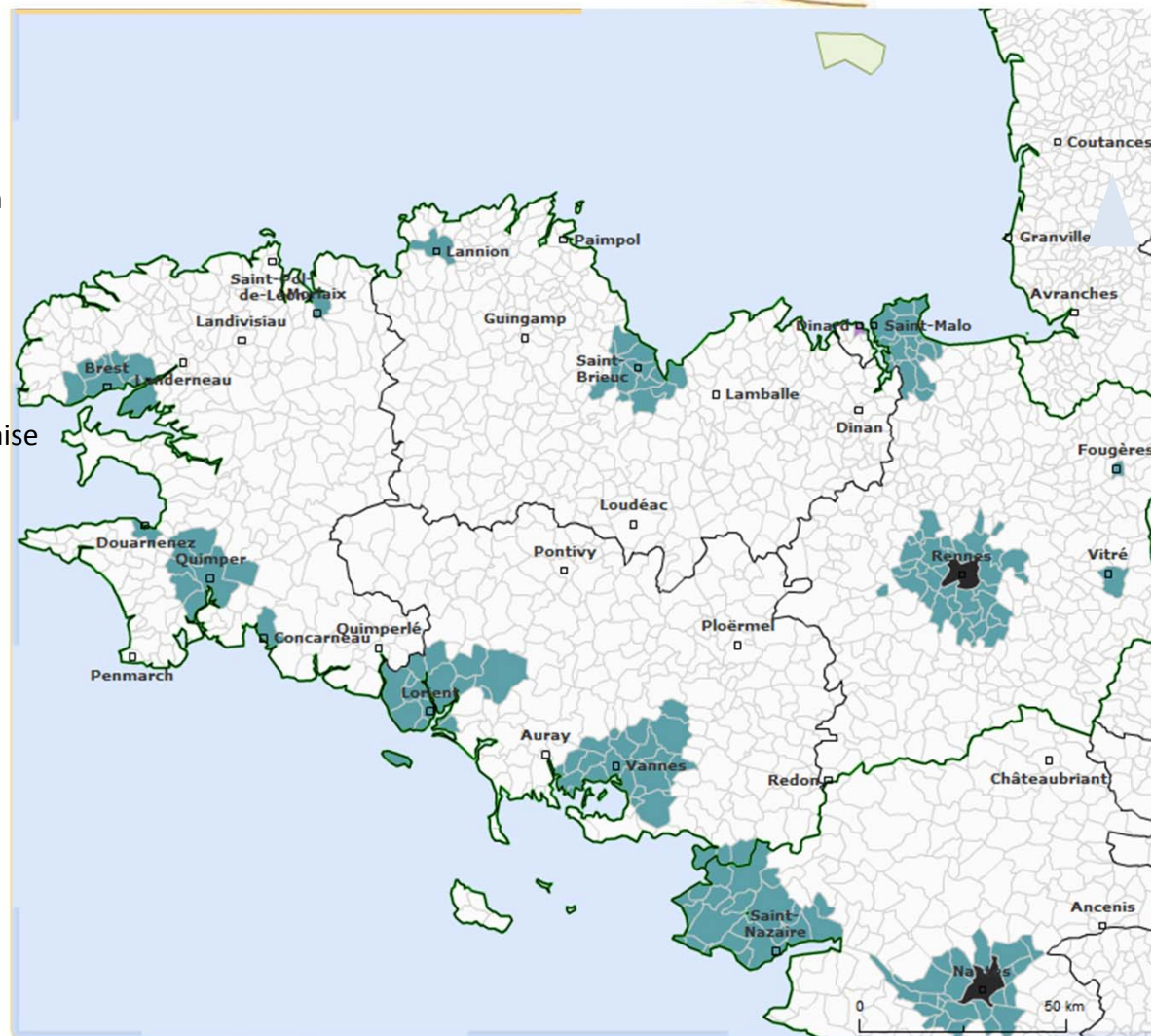




## Communes concernées par les intentions d'investissement des opérateurs privés

- Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement lancé par l'ARCEP le 4 août 2010
- Les résultats ont été officiellement connus le 27 avril

- Un déploiement national :  
3 415 communes => près de 57% de la population
- Déclinaison en Bretagne :  
133 communes => 40% de la population bretonne
- Déclinaison en Cornouaille :  
10 communes => 40% de la population cornouaillaise



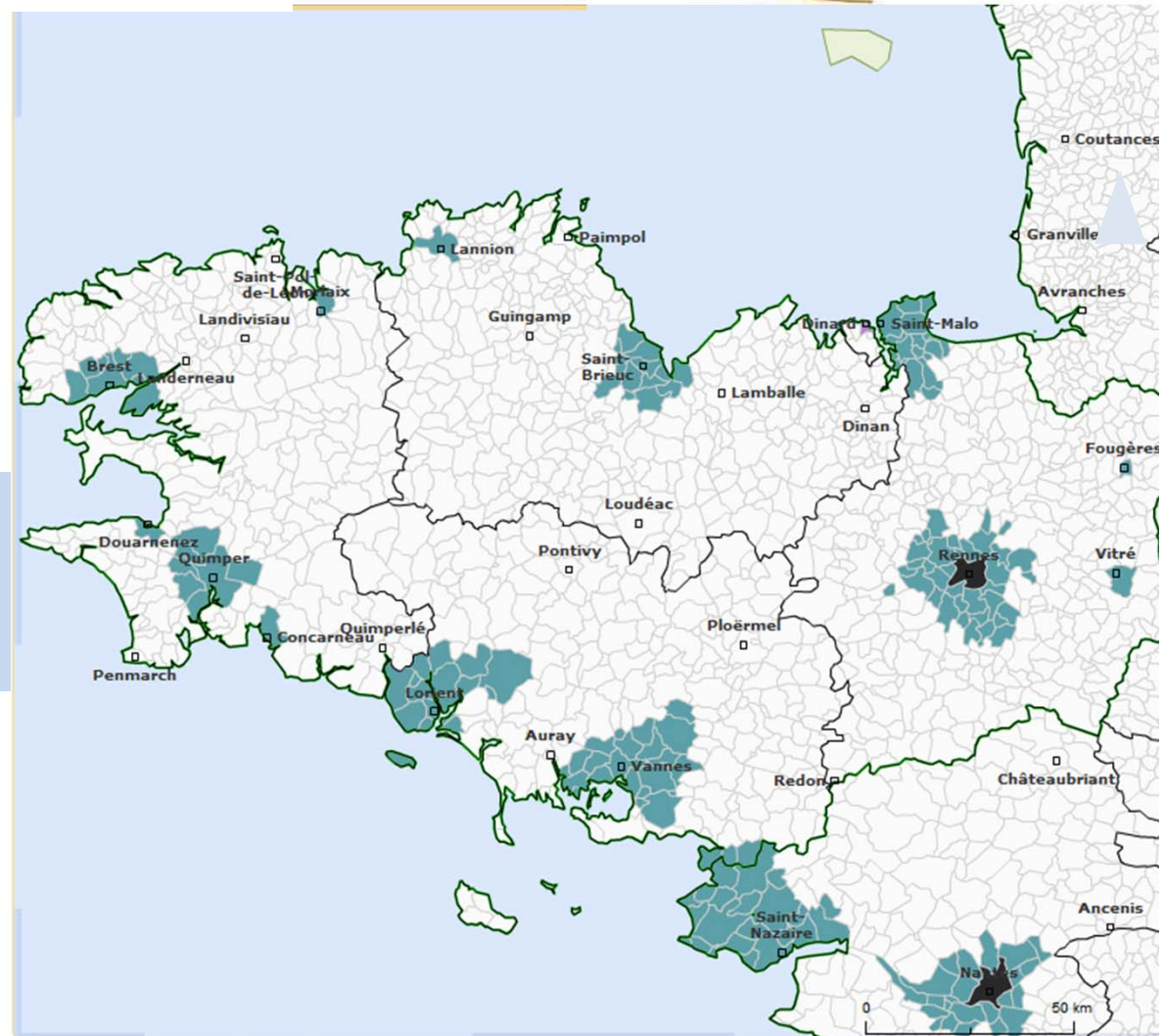


## Communes concernées par les intentions d'investissement des opérateurs privés

- 100% des habitants en fibre optique d'ici 2020
- Orange ne raccorde que les entreprises situées en zone agglomérée

- **Intention** des opérateurs - **pas d'engagement**
- **Les moyens mobilisés** par les opérateurs sont ils adaptés ?
- **Inéligibilité des communes concernées**
  - . aux subventions du Grand Emprunt
  - . au projet Bretagne THD

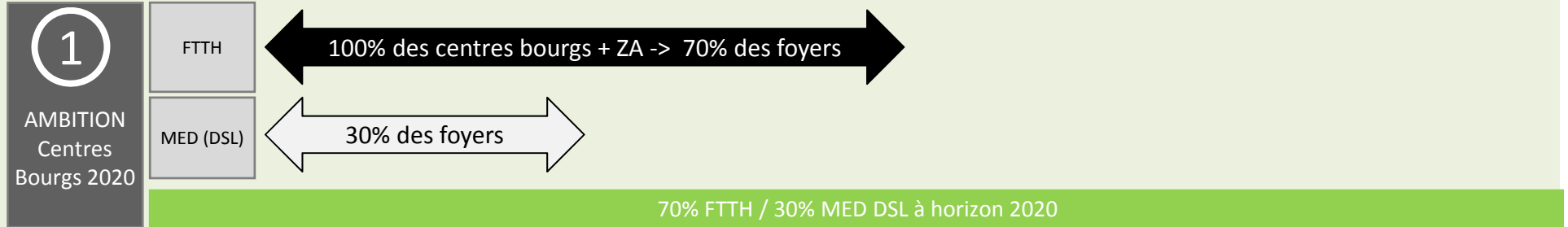
Dans le cadre de Bretagne THD, discussion avec les opérateurs pour obtenir des garanties sur leurs investissements



# L'ambition numérique de la Cornouaille



2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030



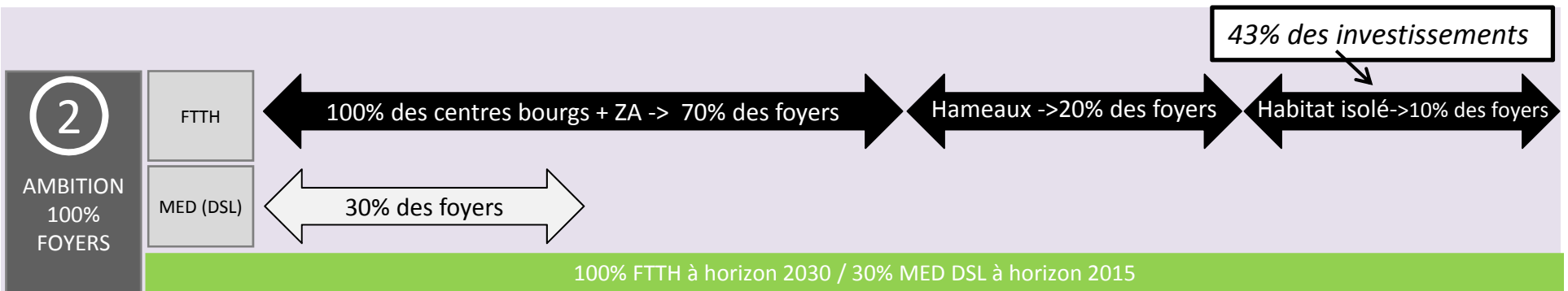
Coût total : 140 M€

**Coût public : 120 M€**

=> 18€ /habitant /an pendant 20 ans

**Autofinancement epci (hypothèse de 40%)**

=>7€ /habitant /an pendant 20 ans



Coût total : 310 M€

**Coût public : 283M€**

=> 42€ /habitant /an pendant 20 ans

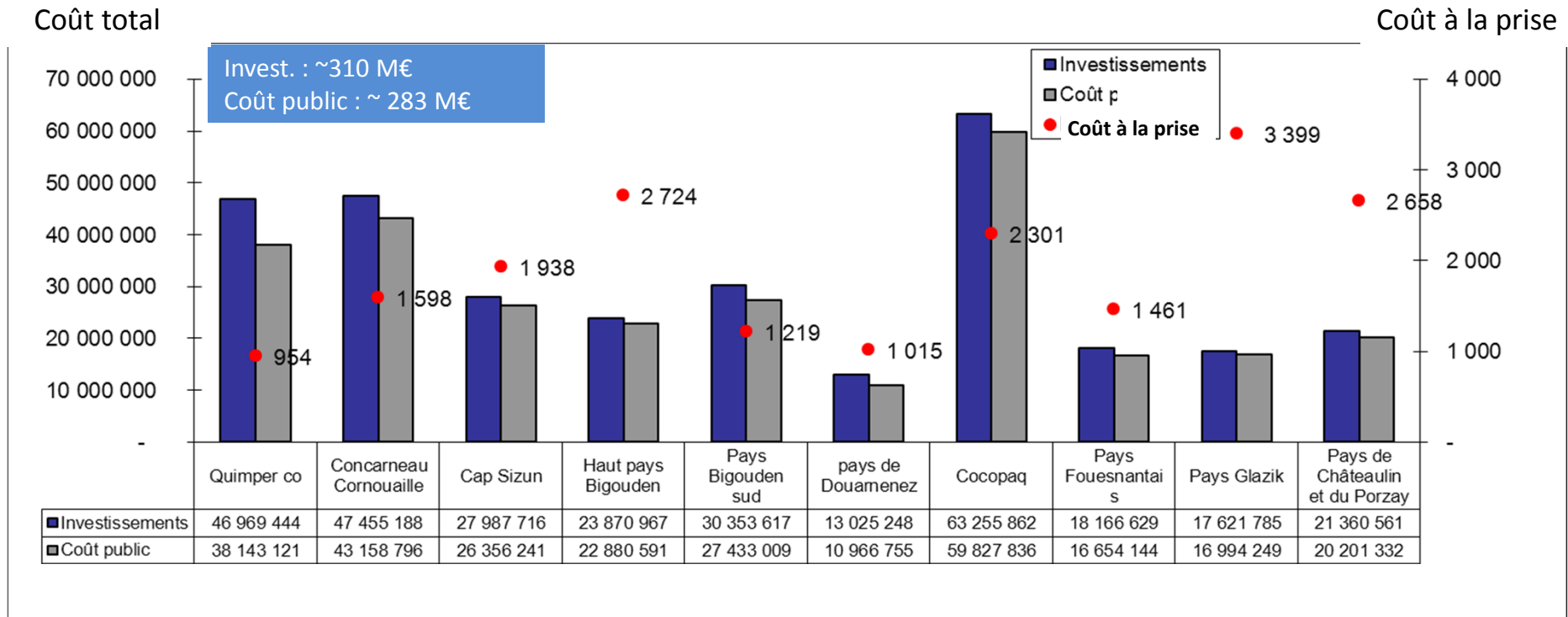
**Autofinancement epci (hypothèse de 40%)**

=>17€ /habitant /an pendant 20 ans





## Scenario 2 : 100% de la Cornouaille desservie en fibre optique



*Modalités de péréquation régionale ?*

=> Le Très Haut Débit pour tous est une des priorités de la Région

Elle s'appuie sur les Pays – cofinance les projets, les études

=> Evolution de la stratégie de la Région en décembre 2010

Seule une péréquation territoriale régionale permettra la desserte de tous les bretons

Nécessite la mise en œuvre d'un projet unique breton

=> Réorientation du SDAN : intégration des ambitions cornouaillaises au projet Bretagne THD

=> Précisions sur les actions éligibles à l'enveloppe numérique du Contrat de pays

# Du SCORAN au projet Bretagne Très Haut Débit

Bthd





## Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique délibéré par le conseil régional le 26 mai 2011

### Ses principales orientations :

- **Le 100% Très Haut Débit** à tarif pertinent et accessible à tous à horizon 2030.
- **Le support fibre jusqu'à l'abonné (FTTH)** est l'objectif de long terme (2030).
- Des **technologies alternatives seront mobilisées** comme solution temporaire.
- **L'intervention publique vient compléter l'initiative privée** : il n'y a pas d'intervention là où un déploiement privé est annoncé et garanti.
- **Certains sites prioritaires** seront déployés en avance de phase. Les sites prioritaires identifiés seront précisés dans la conception opérationnelle du projet en tenant compte d'éventuelles spécificités locales.

## Un projet mutualisé

- **Une architecture globale du réseau** mutualisée en tenant compte des réseaux existants et des schémas directeurs déjà réalisés
- **Gouvernance unique** : de la construction à la commercialisation du réseau
- **Mutualisation des moyens / péréquation des coûts**

## Organisation - calendrier

- **Conférence régionale d'aménagement numérique** coprésidée par le Préfet de région et le Président de la région : orientation stratégique du projet Bretagne Très Haut Débit (1 réunion/ 2 mois)
- **Un comité politique** : suivi des études et réflexions des groupes de travail (1 réunion/ mois)
- **Un comité technique** : gouvernance – ingénierie – financement – opérateurs – contrats -

Fin d'année :

Une gouvernance / Le choix d'un modèle juridico économique



# L'enveloppe numérique du Contrat de Pays



### Actions éligibles

- o **Études d'ingénierie**, sous réserve du respect d'un cahier des charges mutualisé :
  - tracé du réseau cible FTTH (piquetage) ;
  - inventaire des réseaux : recensement, disponibilité et propriété.
  
- o Développement de **SIG locaux**
  
- o **Travaux d'infrastructures d'accueil passives** :
  - lors de travaux de voirie, d'enfouissement de réseaux etc... ;
  - sous réserve d'une étude d'ingénierie préalable ;
  - les fourreaux et le génie civil nécessaire à cette pose de fourreaux sont éligibles.
  - Les communes concernées par l'AMII sont inéligibles ;
  
- o **Animation territoriale** à l'échelle du Pays (infrastructures et usages)
  - financement de poste de chargés de mission (3 ans maxi)
  - étude de sensibilisation/séminaires
  
- o **Usages et services innovants**

### Actions inéligibles

- o La **montée en débit** (NRA-ZO, NRA-MeD, WIFI, WIMAX...), en attente de définition mutualisée des conditions de sa mise en œuvre dans le cadre du projet Bretagne très haut débit.
- o Pas de financement des projets en zones annoncées par les opérateurs privés (**AMII**) en attente de validation des garanties des déploiements (périmètres et calendriers)
- o Pas de financement des **réseaux activés**. Ce serait incohérent avec les principes de mutualisation de la commercialisation à l'échelle régionale inscrite au SCORAN



## Propositions d'actions à engager



- o Participation active à la mise à l'élaboration du projet **Bretagne THD**
  - prise en considération stratégie SDAN Cornouaille
  - obtenir des engagements des opérateurs sur leurs investissements à Concarneau, Douarnenez et Quimper Communauté
  
- o Transfert de la **compétence aménagement numérique** aux epci (L1425-1 du CGCT)
  
- o **Anticiper** Bretagne Très Haut débit :
  - recensement des réseaux télécoms
  - disponibilité
  - propriété

*=> Organisation à l'étude : QCD par le recrutement d'un technicien*
  
- o La gestion des **opportunités de travaux** :
  - définition de l'opportunité stratégique
  - accompagnement du maître d'ouvrage dans la pose de fourreaux

*=> Organisation à l'étude : QCD + SDEF*
  
- o Mise en place d'un **SIG cornouillais** (application télécom)
  - => Organisation à l'étude : SDEF*

**=> Proposition d'une organisation au conseil d'administration de septembre/octobre**

# Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Cornouaille



Assemblée Générale QCD

Le 30 juin 2011